



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

DEC DNB
Réf N° 2023-7/DECDNB/MM
Affaire suivie par :
Melissa Metzger
Imaine Galai
Tél : 04 56 52 77 90
Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 04 janvier 2023

La rectrice de l'académie

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et Messieurs les principaux de collège,
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA,
Mesdames et Messieurs les coordinateurs d'ULIS, UPE2A, Classe
Relais
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de lycées
professionnels publics et privés et MLDS,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'EREA,
s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs
d'académie – Directeurs académiques des services de l'éducation
nationales des départements de l'académie de Grenoble,

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements relevant du
Ministère de la Justice, CEF, CER, UEAJ, Service de la PJJ
Mesdames et Messieurs les présidents des GRETA,

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre de formation continue,
CFA, MFR

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements sanitaires et
sociaux, IME, ITEP, IMPRO

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mission locale

Objet : Certificat de formation générale – Session de Juin 2023 - Académie de Grenoble

Références :

- Art. 332-23 du Code de l'éducation ;
- Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 – Socle commun des connaissances, de compétences et de culture ;
- Arrêté du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire de l'école élémentaire et du collège ;
- Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du CFG ;
- Circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BO n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap ;
- Circulaire du 14 mars 2022 publiée au BOEN qui actualise et remplace les annexes de la circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et des adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap (MENE2034197C)
- Circulaire académique du 13 octobre 2022 relative aux demandes d'aménagement des candidats en situation de handicap.

Le certificat de formation générale (CFG) garantit une « maîtrise satisfaisante » des connaissances et des compétences attendues en fin de cycle 3 (niveau fin de 6ème) telles que fixées par les programmes d'enseignement. Il valide également l'aptitude des candidats à utiliser les outils de l'information et de la communication ainsi que leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

Deux sessions sont organisées dans l'académie de Grenoble pour l'année scolaire 2022-2023 : la première en janvier 2023, la seconde en juin 2023.

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'organisation de la session de juin 2023 dont les inscriptions se dérouleront :

du jeudi 12 janvier 2023 10h au jeudi 2 février 2023 17h

Tableau récapitulatif des conditions d'inscription déterminant le statut du candidat scolaire ou du candidat individuel :

Origine du candidat	CFG	
	statut scolaire	statut individuel
3ème GENERALE	Sur décision de la commission académique du 31 janvier 2023	
3ème "Prépa métiers"	Oui	
SEGPA / EREA	Oui	
Elève en situation de handicap scolarisé en ULIS	Oui	
3ème UPE2A	Oui	
3ème de MLDS (décrocheur)	Oui	
3 ^{ème} de Classe ou dispositif relais	Oui	
3ème agricole	Oui	
Elèves de plus de 16 ans scolarisés en lycée, LP, CFA	Oui	
Candidats scolarisés en ITEP, IME, IMPRO	au choix	
Etablissement relevant de la justice		Oui
Les candidats non scolarisés qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (à partir de seize ans).		Oui
Stagiaires formation continue établissement public		Oui

I. PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Les candidats individuels « grand public »

Les candidats se présentant seuls à l'examen du CFG s'inscrivent à partir de l'application CYCLADES, via le lien suivant :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Les informations, dont un guide pour savoir s'inscrire au CFG, sont disponibles sur le site académique :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/certificat-de-formation-generale-cfg-121682>

La confirmation d'inscription sera disponible sur l'espace Cyclades des candidats. Ils recevront en amont un mail Cyclades les informant de la présence de documents à télécharger sur leur espace Cyclades.

La confirmation d'inscription des candidats doit être téléchargée et retournée, par voie dématérialisée, signée et accompagnée de la copie d'une pièce d'identité pour vérification des données des candidats.

Les candidats de plus de 16 ans au 30 novembre 2022 devront obligatoirement présenter au moment de l'inscription une copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté. Seuls les candidats français sont concernés par cette modalité.

Ces documents sont à retourner par mail, **au plus tard le jeudi 2 février 2023** à l'adresse suivante :

ce.cfg@ac-grenoble.fr

Il est rappelé l'importance de l'exactitude de l'état civil qui doit être conforme à celui de la pièce d'identité (document à présenter le jour de l'examen).

2. Les candidats individuels relevant d'une structure de formation ou d'établissements relevant du ministère de la justice

2.1 Procédure d'inscriptions Cyclades

→ Les structures de formation ou les établissements relevant du ministère de la justice devront inscrire leurs candidats au CFG sur l'application Cyclades via le lien suivant : <https://extranet.ac-grenoble.fr> munis de leur identifiant (commence par cyc-) et de leur mot de passe fournis par la DSI.

L'annexe 8 présente la prise en main de l'outil Cyclades

Les structures ne possédant pas de compte Cyclades sont priées de contacter le rectorat au plus tôt à l'adresse suivante : ce.cfg@ac-grenoble.fr, en indiquant une adresse mail générique de préférence, via laquelle les identifiants de connexion à l'application Cyclades seront transmis par un envoi ultérieur.
Les structures n'ayant pas reçu leurs identifiants **avant le jeudi 12 janvier 2023** sont priées de contacter le rectorat à l'adresse suivante : ce.cfg@ac-grenoble.fr

Les structures possédant déjà un compte Cyclades mais n'étant plus en possession de leurs identifiants sont priées de contacter le rectorat au plus tôt à l'adresse suivante : ce.cfg@ac-grenoble.fr afin que nous vous en transmettions de nouveaux.
Je vous remercie par ailleurs de veiller à la validité des adresses mail inscrites dans l'application Cyclades pour votre structure. Les informations relatives aux inscriptions de vos candidats étant transmises par ce biais, il est impératif que ces adresses mails soient valides.

→ L'inscription des candidats est accessible à partir de l'activité *Inscription* puis rubrique « *Inscrire* » et « *Inscrire un nouvel élève* » sur CYCLADES.

Cyclades permet de visualiser et d'imprimer les listes des candidats inscrits par ordre alphabétique ou par division de classe, selon votre choix, pour **vérification**.

Cette vérification est obligatoire. Elle est accessible depuis la rubrique « gérer les inscriptions » dans CYCLADES. Elle doit porter sur les points suivants :

- Etat civil/identité (lorsqu'un élève a plusieurs prénoms, supprimer le dernier s'il est incomplet) ;
- Date et lieu de naissance. Pour les candidats nés à l'étranger, saisir 099 comme département de
- L'adresse du responsable légal 1. Pour les candidats résidant à l'étranger, inscrire 99999 dans la zone code postal et saisir le pays de résidence dans la zone localité « Adresse mail de la famille » ;
- **Un code de division de classe doit être saisi pour chaque candidat (important pour l'étape d'organisation des épreuves).**
- Editer les listes d'inscription des candidats **durant la période d'inscription** : après la fermeture du serveur, aucune édition ne sera possible.

2.2 Edition et contrôle des confirmations d'inscription

→ L'édition des confirmations d'inscription s'effectue sur Cyclades, dans la rubrique **Inscription > Documents générés pour mes élèves > Confirmation d'inscription**.

Durant la période d'inscription, si après contrôle des confirmations d'inscription, des modifications sont à apporter, ces dernières doivent être effectuées sur Cyclades. Les confirmations définitives signées doivent être conservées dans la structure de formation.

Je tiens à souligner que la signature engage le candidat : aucun changement de série, d'option, ne sera pris en compte après la signature du document.

2.3 Gestion des pièces justificatives

Pour être inscrit, le candidat devra fournir un justificatif d'état civil en cours de validité.
Les candidats de plus de 16 ans au 2 février 2023 et de nationalité française doivent obligatoirement présenter au moment de l'inscription une copie de l'attestation de recensement ou le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*loi 97.1019 du 28/10/1997*).

→ **Ces documents sont contrôlés par l'établissement et conservés dans ce dernier.**

2.4 Attestation de suivi de formation

L'attestation de suivi de formation (annexe 1) contenant tous les champs renseignés pour aider à la décision du jury académique doit être retournée pour le **mardi 30 mai 2023 au plus tard** à ce.cfg@ac-grenoble.fr

3. Les candidats scolarisés

3.1 Procédure d'inscription sur Cyclades

➔ **EPLE ou établissements privés sous contrat du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :**

Ces établissements procèdent aux inscriptions depuis SIECLE BEE en réalisant un import depuis la BEE vers CYCLADES. Cependant, il vous revient de présélectionner dans la BEE, les élèves qui seront à inscrire au CFG avant l'import.

Les différentes étapes sont présentées dans les fiches suivantes, ainsi que sur l'accueil de votre portail établissement cyclades ou via

https://cyclades.in.phm.education.gouv.fr/cycetablissement/aide/Presentations/index_CFG.html :

- Annexe 2 : FPE-ETAB-IMPORT-CandBEE-CFG-v5.1
- Annexe 3 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 4 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 5 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 6 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 7 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0

Rappel :

Les **élèves de 3^{ème} générale** peuvent être inscrits au CFG uniquement si la commission académique de dérogation du DNB vers le CFG a accordé l'inscription.

Préalable avant l'import :

Les établissements utilisant la procédure de transfert de bases de données vers l'application Cyclades veilleront à ce que celles-ci soient fiabilisées. Les données devront être en tous points conformes à celles figurant sur la pièce d'identité de chacun des candidats (même nom de famille, même nom d'usage, ensemble des prénoms dans l'ordre figurant sur la pièce d'identité **document à présenter le jour de l'examen**).

Les adresses (lieux-dits, numéro d'adresse,) des candidats ne devront **pas contenir de caractères apostrophe, de guillemet ou de parenthèse : si tel est le cas, les adresses doivent être modifiées en amont de l'import.**

Attention : les candidats avec des données incomplètes ne seront pas importés dans CYCLADES.

Import :

L'import des candidatures depuis SIECLE BEE vous permettra d'importer dans CYCLADES les candidatures de vos élèves à l'examen à partir de fichiers exportés depuis SIECLE BEE.

Après l'import :

Cyclades permet de visualiser et d'imprimer les listes des candidats préinscrits par ordre alphabétique ou par division de classe, selon votre choix, pour **vérification et mise à jour**.

Cette vérification est obligatoire. Elle est accessible depuis la rubrique « gérer les inscriptions » dans CYCLADES. Elle doit porter sur les points suivants :

- Etat civil/identité (lorsqu'un élève a plusieurs prénoms, supprimer le dernier s'il est incomplet) ;
- Date et lieu de naissance. Pour les candidats nés à l'étranger, saisir 099 comme département de naissance et préciser le pays de naissance ;
- Le n° INE (identifiant national composé de 9 chiffres + 2 lettres) est **OBLIGATOIRE** ;
- L'adresse du responsable légal 1. Pour les candidats résidant à l'étranger, inscrire 99999 dans la zone code postal et saisir le pays de résidence dans la zone localité « Adresse mail de la famille » ;
- **Un code de division de classe doit être saisi pour chaque candidat (important pour l'étape d'organisation des épreuves) ;**
- Editer les listes d'inscription des candidats **durant la période d'inscription** : après la fermeture du serveur, aucune édition ne sera possible.

➔ Établissements privés hors contrat, en suisse, les MLDS :

L'inscription des candidats est accessible à partir de l'activité *Inscription* puis rubrique « *Inscrire* » et « *Inscrire un nouvel élève* » sur CYCLADES.

Cyclades permet de visualiser et d'imprimer les listes des candidats inscrits par ordre alphabétique ou par division de classe, selon votre choix, pour **vérification**.

Cette vérification est obligatoire. Elle est accessible depuis la rubrique « gérer les inscriptions » dans CYCLADES. Elle doit porter sur les points suivants :

- Etat civil/identité (lorsqu'un élève a plusieurs prénoms, supprimer le dernier s'il est incomplet) ;
- Date et lieu de naissance. Pour les candidats nés à l'étranger, saisir 099 comme département de
- L'adresse du responsable légal 1. Pour les candidats résidant à l'étranger, inscrire 99999 dans la zone code postal et saisir le pays de résidence dans la zone localité « Adresse mail de la famille » ;
- **Un code de division de classe doit être saisi pour chaque candidat (important pour l'étape d'organisation des épreuves).**
- Editer les listes d'inscription des candidats : après la fermeture du serveur, aucune édition ne sera possible.

INFORMATIONS CYCLADES

CONNEXION :

- EPL ou Établissements privés sous contrat de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

Vous accéderez à l'application par le portail ARENA (via le réseau administratif ou à l'aide de votre clé OTP) – Examens et concours – Gestion des candidats CYCLADES.

- Établissements du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

Vous accéderez à l'application via l'adresse : <https://extranet.ac-grenoble.fr> munis de votre identifiant (commence par agr-) et de votre mot de passe fournis par la DRAAF.

- Autres établissements : privés hors contrat, suisses, MLDS :

Vous accéderez à l'application via l'adresse : <https://extranet.ac-grenoble.fr> munis de votre identifiant (commence par cyc-) et de votre mot de passe fournis par la DSI et vous les inscrivez manuellement.

3.2 Les pièces justificatives

Pour être inscrit, le candidat devra fournir un justificatif d'état civil en cours de validité.

Les candidats de plus de 16 ans au 11 février 2022 et de nationalité française doivent obligatoirement présenter au moment de l'inscription une copie de l'attestation de recensement ou le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*loi 97.1019 du 28/10/1997*).

➔ Ces documents seront conservés dans l'établissement.

3.3 Edition des confirmations d'inscription

Ces confirmations devront être imprimées dès l'ouverture du service CYCLADES afin de les distribuer rapidement aux élèves pour qu'ils puissent les vérifier et effectuer les corrections nécessaires. Le cas échéant, les modifications devront être portées en rouge **par le candidat et son représentant légal s'il est mineur**, puis saisies par l'établissement dans CYCLADES pour réédition des confirmations.

Chaque confirmation devra être signée par le candidat et son représentant légal s'il est mineur. La signature engage le candidat : aucun changement de série, d'option, ne sera pris en compte après la signature du document.

➔ Les confirmations devront être conservées dans les établissements.

3.4 Gérer les recueils de consentements de la communication des résultats

Sur la confirmation d'inscription, il conviendra de recueillir le consentement du candidat ou de son représentant légal sur les 2 rubriques suivantes :

- Communication des résultats à la presse et aux organismes privés ;
- Communication des résultats aux collectivités territoriales.

Dans Cyclades, ces deux rubriques sont initialisées par défaut à NON.

Je vous rappelle qu'une **réponse négative à la mention** « communication des résultats en vue d'une publication » **implique la non parution des résultats sur ces sites.**

Toutefois, les résultats de tous les candidats seront publiés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, et de la jeunesse.

3.5 Suivi des inscriptions après la fermeture du serveur

**Il n'existe pas de correspondance entre la base de données de l'établissement et la base de gestion de l'examen (Cyclades).
Toutes les modifications effectuées en établissement dans votre base SIECLE ne sont pas automatiquement mises à jour dans CYCLADES.**

Il est donc impératif de signaler systématiquement par mail au service académique (ce.cfg@ac-grenoble.fr) tout au long de l'année :

- Tout changement d'adresse, d'état civil, de situation familiale, de classe... ;
- Tout changement d'établissement au sein de l'académie (déménagement, conseil de discipline...);
- Tout nouveau candidat venant d'un autre département : une fiche d'inscription, **annexe 9**, devra être remplie au plus vite et renvoyée au service ;
- Tout départ d'un candidat dans une autre académie.

La date limite pour permettre un traitement informatisé des modifications de candidature est fixée au **vendredi 14 avril 2023**.

J'attire votre attention sur le fait qu'un changement d'établissement signalé au service académique après le vendredi 14 avril 2023 ne pourra donner lieu à un changement de centre d'examen, sauf en cas de changement d'académie ou cas de force majeure.

4. Assistance technique

En cas de problème informatique technique de connexion, vous devez **impérativement déposer un ticket** auprès du service assistance selon les modalités suivantes :

- Établissements rattachés au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

Sur le PORTAIL DE SERVICES ET D'ACCOMPAGNEMENT (accessible également depuis le PIA) :

<https://assistance.ac-grenoble.fr/>

- Établissements hors ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (ministère de l'agriculture ou autre), hors contrat, centres étrangers

Allez sur l'adresse : <https://relations-usagers.web.ac-grenoble.fr/demande-assistance> pour formuler votre demande.

NB : - Ne pas tenir compte des informations du pavé vert, remplissez directement le formulaire

- Ne pas oublier de communiquer votre code établissement (RNE), un numéro de téléphone et une adresse mail.

II. LES AMENAGEMENTS

Conformément à la circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BOEN n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap, les demandes d'aménagement doivent être formulées au plus tard à la date de clôture du registre d'inscription, soit le jeudi 2 février 2023.

Toute demande parvenue après la date du 2 février 2023 ne sera pas recevable. Je vous invite à vous reporter aux informations en ligne sur le site académique :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/amenagements-particuliers-pour-les-situations-de-handicap-121630>

III. MODALITES D'EVALUATIONS ET DATES DES EPREUVES

CANDIDATS SCOLAIRES → Epreuve jeudi 15 juin 2023	
CANDIDATS INDIVIDUELS → Epreuve vendredi 16 juin 2023, après midi	
ORAL 20 mn	Pour tous les candidats, l'épreuve orale de vingt minutes repose sur un entretien avec le jury et peut prendre appui sur un dossier, préparé par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Le dossier comporte 5 à 10 pages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Néanmoins un dossier manuscrit ne peut être refusé.
160 points	
CANDIDATS SCOLAIRES → Evaluation au cours de la formation	
Evaluation des acquis	Attribution de points selon le niveau de maîtrise de chacun des domaines et de chacune des composantes du premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture niveau fin de cycle 3. <u>Barème</u> : Maîtrise insuffisante 10 points Maîtrise fragile 20 points Maîtrise satisfaisante 25 points Très bonne maîtrise 30 points
240 points	
CANDIDATS INDIVIDUELS → Epreuves vendredi 16 juin 2023, matin	
ECRIT 1 heure de français	Porte sur les programmes de français Evalue si le candidat est capable de lire et de comprendre un texte d'une vingtaine de lignes et de rédiger un court exercice d'expression.
120 points	
ECRIT 1 heure de mathématiques	Porte sur les programmes de mathématiques. Evalue principalement les compétences attendues en fin de cycle 3. Elle est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique. Selon les sujets, la calculatrice peut être autorisée.
120 points	

IV. LE JURY ACADEMIQUE DE DELIBERATION

Le jury académique se tiendra le mardi 27 juin 2023. Les résultats seront publiés le mercredi 28 juin 2023 et seront consultables dans la rubrique CFG sur le site académique :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/resultats-des-examens-121653>

Vous trouverez, en annexe 10, un tableau récapitulatif l'ensemble des dates relatives à la session de juin 2023. Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire et tout renseignement complémentaire.

**Pour la rectrice et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours**



Laurence Giry

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Attestation de suivi de formation
- Annexe 2 : FPE-ETAB-IMPORT-CandBEE-CFG-v5.1
- Annexe 3 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 4 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 5 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 6 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 7 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription_CFG-v1.0
- Annexe 8 : CFG MEMO-ETAB-Premiers Pas
- Annexe 9 : Fiche d'inscription
- Annexe 10 : Tableau récapitulatif dates CFG session juin 2023